

REFERENCES	OR / CL	
	Mardi 17 juin 2020	
DATE DE LA REUNION	<p><u>PRESENTS</u></p> <p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loïc CHABRIER, Président du SMG de l'ENMDAD, adjoint au maire de Villeurbanne • Antoinette BUTET-VALLIAS, conseillère municipale de Villeurbanne • Ikhlef CHIKH, conseiller municipal de Villeurbanne <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bernard SEVAUX, directeur général adjoint culture, ville de Villeurbanne • Laurent ARGENTIERI, adjoint DGA Culture, Ville de Villeurbanne • Cédric VIDAL, Chargé de mission, Métropole de Lyon • Florent GIRAUD, directeur de l'ENMDAD • Philippe GRAMMATICO, directeur adjoint de l'ENMDAD • Charlotte LAVIE, responsable administratif et financier • Onilalao RAJAONARIVELO, secrétaire de direction, ENMDAD 	<p><u>EXCUSES</u></p> <p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jean-Wilfried MARTIN, conseiller Métropole de Lyon • Anne REVEYRAND, conseillère Métropole de Lyon • Jean-Paul CHICH, conseiller municipal de Villeurbanne • Sarah SULTAN, adjointe au maire de Villeurbanne • Myriam PICOT, vice-présidente du SMG et conseillère Métropole de Lyon • Damien BERTHILIER, conseiller Métropole de Lyon <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Michel ROTTERDAM, directeur de la Culture, Métropole de Lyon • Véronique CHAMBON-RICHERME, trésorière municipale de Villeurbanne • Florent BRUYAS, DRH Mairie de Villeurbanne • Céline COZZUCOLI, responsable actions culturelles et accueil des publics • Hélène SAUVAGEOT, responsable vie scolaire

La séance débute à 14h40

Lieu : SMG DE L'ENMDAD – Grenier à musiques

Loïc CHABRIER attribue les pouvoirs. Trois membres du SMG de l'ENMDAD sont présents et trois pouvoirs sont attribués, soit **six membres représentés**.

Membres	Présents	Excusés	Pouvoir attribué à
CHABRIER Loïc	X		
BUTET-VALLIAS Antoinette	X		
CHICH Jean-Paul		x	BUTET-VALLIAS Antoinette
CHIKH Ikhlef	x		
SULTAN Sarah		X	CHIKH Ikhlef
PICOT Myriam		X	CHABRIER Loïc
BERTHILIER Damien		X	
REVEYRAND Anne		X	
MARTIN Jean-Wilfried		X	
TOTAL : 5 membres représentés	3		3 pouvoirs attribués

POINTS DIVERS :

- Validation du compte rendu du CS du 25 février 2020.

Délibération n°2018 : Non perception de 3/8 des frais d'inscriptions des élèves de l'ENMDAD pour l'année 2019-2020

Charlotte LAVIE, responsable administratif et financier explique la non-perception des échéances de frais d'inscription des élèves pour les mois d'avril, mai et juin 2020 en raison de la crise sanitaire actuelle et la nécessité de procéder au remboursement de 3/8^{ème} des frais d'inscriptions des élèves ayant réglé la totalité de leurs frais d'inscription en une fois en novembre 2019.

➔Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération à l'unanimité.

Délibération n°2019 : Modification des délibérations 1708 et 2009 concernant les frais de dossiers des élèves de l'ENMDAD

Charlotte LAVIE et Philippe GRAMMATICO, directeur adjoint, expliquent que la nécessaire réorganisation des journées d'inscriptions et de candidature de l'ENMDAD en raison de la crise sanitaire actuelle pour la rentrée 2020-2021 implique une modification de la facturation des frais de dossiers. Il est proposé que 30€ de frais de dossiers ne soient facturés qu'aux candidats admis.

➔Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération à l'unanimité

Délibération n°2020 : Avenant au Protocole financier pour les années 2019-2020 entre la Ville de Villeurbanne, la Métropole de Lyon et le Syndicat Mixte de Gestion de l'École Nationale de Musique Danse et Art Dramatique de Villeurbanne

Florent Giraud, Directeur, expose les impacts financiers de la crise du covid-19 sur le budget de l'ENMDAD. La baisse des recettes (non-perception de 3/8 des frais d'inscription) et l'augmentation des dépenses (achat d'équipement de protection, prestations supplémentaires du marché ménage...) ne sont pas compensées par les économies induites par la période de fermeture de l'école. L'ENMDAD a donc sollicité une demande de participation supplémentaire des collectivités membres du SMG d'un montant total de 279 183€.

Bernard Sevaux Directeur Général Adjoint Culture, Jeunesse et Prospective de la Ville de Villeurbanne, précise que l'avenant au protocole financier fera l'objet d'un vote en conseil municipal le 22 juin prochain. Le montant de la participation supplémentaire proposé par la Ville est de 218 321€ conformément à la clé de répartition Ville/Métropole du protocole financier.

Cédric Vidal explique que si le principe de soutien financier face à cette crise de chacune des collectivités membres du syndicat mixte est acceptée par la Métropole, la forme de l'avenant au protocole pose question. En effet, la date du prochain conseil métropolitain réunissant le nouvel exécutif n'est pas encore connue et la métropole doit agir avec cohérence envers les différents conservatoires situés sur son territoire.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.
Vote pour : 5 Abstention : 1 Vote contre : 0

Délibération n°2021 : Décision modificative numéro 1 – exercice 2020

Charlotte LAVIE présente le projet de décision modificative n°1, traduction comptable des impacts financiers exposés précédemment.

→Après vote, le Comité Syndical approuve la délibération à l'unanimité.

Délibération n°2022 : Avenant à la convention de partenariat 2019-2020 entre l'ENMDAD et le Théâtre de l'IRIS

Charlotte LAVIE présente la proposition d'avenant à la convention 2019-2020 stipulant une augmentation de 258.88€ de la participation de l'ENM aux frais pédagogiques de l'Iris en raison de l'augmentation du nombre d'élèves inscrits cette année.

→Après vote, le Comité Syndical approuve la délibération à l'unanimité.

Délibération n°2023 : Convention de partenariat 2020-2021 entre JMB Cie et l'ENMDAD

Philippe GRAMMATICO présente le renouvellement de ce partenariat concernant des interventions artistiques en danse baroque et renaissance pour l'année scolaire 2020-2021.

→Après vote, le Comité Syndical approuve la délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024 : Convention de partenariat 2020-2021 entre le Théâtre de l'IRIS et l'ENMDAD

Philippe GRAMMATICO présente la reconduction de ce partenariat pour l'année scolaire 2020-2021

sur lequel repose la formation préprofessionnelle en théâtre.

➔ *Après vote, le Comité Syndical approuve la délibération à l'unanimité.*

Délibération n°2025 : Convention de partenariat 2020-2021 entre la Cité Pellet et l'ENMDAD

Florent Giraud présente la convention de partenariat avec la Cité scolaire R Pellet permettant les interventions pédagogiques d'un enseignant titulaire à l'ENM à des élèves de 5^{ème} sur l'année scolaire 2020-2021.

➔ *Après vote, le Comité Syndical approuve la délibération à l'unanimité.*

Délibération n°2026 : Convention de partenariat 2020-2021 entre IGNA TUB et l'ENMDAD

Philippe GRAMMATICO présente le renouvellement pour l'année scolaire 2020-2021 de ce partenariat qui permet aux élèves de l'ENM d'avoir accès aux Masterclass et ateliers d'écritures animés par Jérôme Rousseaux dit Ignatus.

➔ *Après vote, le Comité Syndical approuve la délibération à l'unanimité.*

Délibération n°2027 : Convention de partenariat 2020-2021 entre BAAM Productions et l'ENMDAD

Philippe GRAMMATICO présente la reconduction de ce partenariat pour l'année scolaire 2020-2021 permettant le déploiement d'actions de sensibilisation dans les quartiers et l'accès aux jeunes villeurbannais, dans et hors les murs de l'ENMDAD, à la danse Hip Hop.

➔ *Après vote, le Comité Syndical approuve la délibération à l'unanimité.*

Délibération n°2028 : Projet de délibération concernant l'attribution d'une prime exceptionnelle pour la mobilisation des agent.s.es pour faire face à l'épidémie de covid-19

Charlotte LAVIE présente le projet de délibération qui permet d'accorder une prime exceptionnelle pour la mobilisation des agent.e.s pour faire face à l'épidémie de covid-19 qui :

- Soit ont été présents sur site dans le cadre du plan de continuité de service
- Soit à titre dérogatoire des agents en télétravail ayant eu des responsabilités particulières propres à cette période

➔ *Après vote, le Comité Syndical approuve la délibération à l'unanimité.*